

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-05-049-001

**Domaine :** [Autorisation de manifestation sur esplanade du château « MeO fait son sport »](#)  
de la commune déléguée de Beaumesnil, commune nouvelle de MESNIL-EN-OUCHÉ

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L.2213.1 à L.2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Mr MARTIN Nicolas, chef de service Education, Enfance, Jeunesse et sport de la commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche en date du 13 mai 2024 en vue d'organiser une action « MeO fait son sport » le samedi 25 mai 2024 sur le l'esplanade du château

### ARRÊTONS

**ARTICLE 1 :** La commune nouvelle de Mesnil-en-Ouche est autorisé à organiser l'action « MeO fait son sport » le samedi 25 mai 2024 de 9h00 à 13h00 sur l'esplanade du château - Beaumesnil

**ARTICLE 2 :** L'emplacement sera délimité par des barrières, les accès véhicules restreints et la sécurité assurée par l'organisateur. Les véhicules stationneront sur les parkings de la commune.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Bernay et à la Gendarmerie de Beaumesnil et au SDIS de l'Eure.

Fait à Beaumesnil, le 14 mai 2024

La Maire déléguée,  
Mme Françoise PREYRE



COMMUNE DE MESNIL EN OUCHE  
(Eure)  
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE  
BEAUMESNIL 27410